

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« antérieurement à »

les mots :

« avant la publication de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.